



BE3C

Parc d'activités ALBASUD
Immeuble « Le Goéland » BP 380
82003 MONTAUBAN Cedex

☎ : 05.63.23.21.00

📠 : 05.63.23.21.01

E.mail : be3c@be3c.com

site : www.be3c.com

Vérification de la conformité à La Réglementation Thermique 2005 (RT2005)

Tarif 2008

Applicable au 01/01/2007

Logements individuels

Notre intervention consiste à vérifier que les éléments retenus par le client donnent un résultat conforme à la réglementation. Si le résultat est négatif, nous indiquerons les améliorations à apporter.

Il ne nous appartient pas de choisir les éléments constructifs et les systèmes.

Vous nous fournissez :

tous les renseignements nécessaires à la réalisation des calculs (questionnaire) :

Quand ils sont connus avec certitude : marque, modèle et taille des constituants des parois, des éléments constitutifs, des systèmes de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation,

Quand ces éléments ne sont pas encore définis, ou qu'ils ne sont pas précisés par le client, nous utiliserons les valeurs par défaut prévues dans les règles TH-U de la réglementation. Ces valeurs sont toujours défavorables.

dossier des plans « permis de construire », et les détails des traitements des ponts thermiques

le règlement par chèque à l'ordre de BE3C

Nous vous proposons 3 prestations au choix

OPTIMALE : Les éléments constructifs et les systèmes de chauffage, d'ECS et de ventilation sont plus ou moins défini ou peuvent encore changer, et votre client veut atteindre le meilleur résultat possible en fonction des solutions retenues, **nos calculs commencent avant le dépôt du permis de construire et se terminent avec la mise en route des systèmes**

INTERMEDIAIRE : Les éléments constructifs sont défini mais vous n'êtes pas sûr de la conformité de la maison. **Nos calculs commencent avant le fin du gros œuvre** pour prendre en compte les éléments définitifs et se terminent avec la mise en route des systèmes de chauffage, d'ECS, de VMC, ...

ECONOMIQUE : **vous connaissez tous les éléments** constructifs ainsi que la marque, le modèle et la taille des systèmes. Vous n'avez besoin que de la **confirmation de la conformité** à la RT2005.

Pour le professionnels de la construction

(architectes, maîtres d'œuvre, ...)

La solution **OPTIMALE**

se déroule en **3 phases** :

1 calcul et 2 mises à jour

3,00 € HT/m² de SHON

(avec un minimum de facturation de 450 € HT)

Déroulement de notre intervention :

Premier calcul : Si possible avant le dépôt de la demande de permis de construire, le client fournit à BE3C le questionnaire rempli et le jeu de plan complet. Nous réalisons alors une pré-vérification avec les valeurs par défaut (règles TH-U) des éléments constructifs et des systèmes retenus. Ces valeurs pourront apparaître sur le DCE.

Pendant le déroulement du chantier, nous mettons le dossier à jour 2 fois avec les valeurs réelles des éléments mis en œuvres.

Première MàJ : quand la maison est « hors d'eau et hors d'air » (à la fin du gros œuvre) et que les solutions de chauffage, de production d'eau chaude et de ventilation sont définies. Vous nous indiquez la marque et le modèles des éléments mis en œuvre. Nous prenons alors en compte les valeurs certifiées de ces éléments. Nous validerons ainsi les caractéristiques à respecter pour les isolants et les éléments de chauffage, ECS, ventilation.

Dernière MàJ : quand la construction est terminée (isolants en place, systèmes de chauffage, ECS, ventilation, définis avec certitude tant en marque qu'en modèle et taille). Vous nous indiquez la marque et le modèles des éléments mis en œuvre. Nous prenons alors en compte les valeurs certifiées de ces éléments. Nous éditons alors le rapport final.

Nous vous remettons alors un dossier comprenant :

* Calculs des coefficients réglementaires : U_{bat} ; $U_{bat\ ref}$; Tic ; Tic_{ref} ; C_{ep} ; C_{epref} ; C_{epMax} ...

Edition d'un dossier récapitulatif des informations fournies par le client et utilisées pour les calculs.

Calcul des puissances nécessaire au chauffage pièce par pièce

La synthèse réglementaire de calcul en format informatique conforme à l'arrêté du 24 mai 2006 sera alors à disposition sur simple demande.

La solution **INTERMEDIAIRE**

se déroule en **2 phases** :

1 calcul et 1 mise à jour

2,40 € HT/m² de SHON
(avec un minimum de facturation de 350 € HT)

Déroulement de notre intervention :

Première calcul : pendant la réalisation du gros œuvre et quand les systèmes de chauffage, de production d'eau chaude et de ventilation sont définies.

Nous réalisons alors un premier calcul où nous prenons en compte les valeurs certifiées des éléments utilisés pour le gros œuvre. Pour tous les éléments dont la marque et le modèle ne sont pas encore définis, nous utiliserons les valeurs par défaut (règles TH-U). Nous validerons alors les caractéristiques à respecter pour les isolants et les éléments de chauffage, ECS, ventilation.

Nous mettons le dossier à jour 1 fois avec les valeurs réelles des éléments mis en œuvres.

Mise à jour : quand la construction est terminée (isolants en place, systèmes de chauffage, ECS, ventilation, définis avec certitude tant en marque qu'en modèle et taille). Nous prenons alors en compte les valeurs certifiées des éléments utilisés pour le second œuvre. Nous éditons alors le rapport final. La synthèse réglementaire de calcul en format informatique conforme à l'arrêté du 24 mai 2006 sera alors à disposition sur simple demande.

Nous vous remettons alors un dossier comprenant :

* Calculs des coefficients réglementaires : U_{bat} ; $U_{bat\ ref}$; Tic ; Tic_{ref} ; C_{ep} ; C_{epref} ; C_{epMax} ...

Edition d'un dossier récapitulatif des informations fournies par le client et utilisées pour les calculs.

Calcul des puissances nécessaire au chauffage pièce par pièce

La synthèse réglementaire de calcul en format informatique conforme à l'arrêté du 24 mai 2006 sera alors à disposition sur simple demande.

La solution ECONOMIQUE

se déroule en 1 phases :

1 calcul

1,70 € HT/m² SHON
(avec un minimum de facturation de 220 € HT)

Déroulement de notre intervention :

Calcul : Nous réalisons un calcul avec les informations que vous nous avez fournies par le biais du questionnaire. Chaque fois qu'un élément ou un système est défini (marque, modèle et taille) nous prenons en compte les valeurs certifiées de cet élément. Pour tous les éléments dont la marque et le modèle ne sont pas encore définis, nous utiliserons les valeurs par défaut (règles TH-U).

Nous vous remettons alors un dossier comprenant :

* Calculs des coefficients réglementaires : U_{bat} ; $U_{bat\ ref}$; Tic ; Tic_{ref} ; C_{ep} ; C_{epref} ; C_{epMax} ...

Edition d'un dossier récapitulatif des informations fournies par le client et utilisées pour les calculs.

Calcul des puissances nécessaire au chauffage pièce par pièce

La synthèse réglementaire de calcul en format informatique conforme à l'arrêté du 24 mai 2006 sera alors à disposition sur simple demande.

MODIFICATIONS

Les études terminées ayant été réalisées avec les valeurs certifiées des éléments réellement mis en place, aucune modification n'est sensée intervenir après la remise du dossier final.

Si nous devons modifier une étude terminée, la reprise de ce dossier et l'édition d'un nouveau dossier sera facturé 150€ HT.